

# QUITUS INTERNATIONAL

---

## *Décisions possibles du jury quant à la validation du quitus international*

25/09/19

Ce document expose les différents cas de figure possibles au moment des jurys statuant sur les dossiers des étudiants :

- En 3A, devant être diplômés ;
- En 2A ou A/E pour les situations dérogatoires ;

## **Situations non dérogatoires**

***Cas 1 : L'étudiant relève de l'une des situations dans laquelle le quitus international peut être :***

- ***validé (double nationalité ou nationalité étrangère),***
  - o  Validé avec une preuve d'identité [scola].
- ***exonéré (statut apprenti, double diplôme C.C.A ou ingénieur en deux ans).***
  - o  Validé sur justificatif du statut [scola].

***Cas 2 : L'étudiant a déjà réalisé et validé un séjour académique dans le cadre du PGE.***

- o  Validé si l'accord pédagogique est respecté [SRI].
- o  Validé par délibération spéciale [jury]

***Cas 3 : L'étudiant a réalisé et validé un séjour académique international semestriel avant le PGE.***

- o  Validé sur la base d'un transcript [scola/SRI, puis jury]

***Cas 4 : L'étudiant a postulé pour un séjour académique en université partenaire – y compris le certificat « Chinese Business Development » à Chengdu (jusqu'à la session d'avril précédant votre 3A).***

- Le séjour proposé est accepté :
  - o Cf cas 2.
- Le séjour proposé est refusé, mais une autre proposition du SRI est acceptée :
  - o Cf cas 2.
- Toutes les propositions du SRI sont refusées :
  - o ⌚ Le jury exige une expérience professionnelle à l'étranger (cas 7).
  - o  Report / non diplomation.

***Cas 5 : L'étudiant va postuler cette année pour rejoindre l'un des double diplômes MSc à Berlin (Marketing and Brand Management / Finance, Insurance and Risk Management).***

- Le séjour est accepté.
  - o Cf cas 2

- Le séjour est refusé.
  - o Sélectionner le cas le plus approprié.

**Cas 6 : L'étudiant a, ou va, candidater pour un double diplôme de type MSc (en un ou deux ans), ou M2 à l'IAE, ou bien est en spécialisation Audit en 2A et 3A.**

- Le double diplôme est accepté, ou l'étudiant est en spécialisation audit.
  - o  Validé avec preuve d'expérience professionnelle à l'étranger d'au moins 5 mois (automatique si la durée est d'au moins cinq mois [tuteur], par délibération spéciale sinon [jury]).
- Le double diplôme est refusé.
  - o Sélectionner le cas le plus approprié.

## Situations dérogatoires

**Cas 7 : L'étudiant a déjà réalisé un stage long à l'étranger dans le cadre du PGE, qu'il veut soumettre au jury pour lui demander une validation dérogatoire.**

- Aucune solution de séjour académique n'a été trouvée, ou situation personnelle grave :
  - o  Validé par délibération spéciale [jury].
- Une solution a été trouvée, mais l'étudiant l'a refusée :
  - o  Report / non diplomation.

**Cas 8 : L'étudiant n'a, à ce jour, aucune expérience à l'étranger.**

- o  Report / non diplomation.

**Cas 9 : L'étudiant est dans une situation qui lui interdit tout séjour à l'étranger.**

- Problèmes médicaux, personnels et/ou financiers graves, dûment attestés.
  - o  Validé par délibération spéciale [jury].

## Cas de non validation

### Problèmes de sélection

L'étudiant n'a pas un bon dossier pour obtenir ce qu'il souhaite. Dans ce cas :

- Le SRI peut lui proposer des solutions adaptées, en dehors des choix initiaux de l'étudiant ;
- Envisager les séjours ICN à l'étranger (MSc en Allemagne, certificat en Chine) ;

### Problèmes de timing

Les cas 4, 5 et 6 posent problème : l'attente de la décision de sélection est bloquante, car l'étudiant doit trouver rapidement un stage qu'il n'est pas sûr de pouvoir / vouloir effectuer en cas de sélection :

- Inconfortable pour l'étudiant, qui n'a pas de vision claire de son futur proche ;
- Délicat vis-à-vis des entreprises ;

- Délicat vis-à-vis des universités partenaires, car l'étudiant pourrait annuler en dernière minute ;

Solutions :

- Postuler en parallèle, avec information du caractère incertain de la candidature ;
- Idéal : faire le séjour académique dans le cadre d'une année expérience ;

**Dates limites de dépôt des documents ou dossiers pour tous les cas de 1 à 9 sur mycn :**

Le 6 avril pour le jury de mai

Le 13 juin pour le jury de juillet

Le 7 septembre pour le jury d'octobre